

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 25 avril 2023, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la restauration morphologique de la Florièye dans la traversée de la commune de Taradeau (action 47 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel).

Ce projet est porté par le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), situé 2 avenue Lazare Carnot - 83300 Draguignan.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **23 mai 2023 au 22 juin 2023** :

Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc - BP6 - 83460 Taradeau le lundi : 9h00-12h00, du mardi au jeudi : 9h00-12h00 et 15h00-17h30, le vendredi : 9h00-12h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Taradeau située 38, route de Flayosc - BP6 - 83460 Taradeau, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Luc BONNAMOUR, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Taradeau
mardi 23 mai 2023	09h00 à 12h00
mercredi 31 mai 2023	15h00 à 17h30
jeudi 8 juin 2023	09h00 à 12h00
vendredi 16 juin 2023	09h00 à 12h00
jeudi 22 juin 2023	15h00 à 17h30

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), situé 2 avenue Lazare Carnot - 83300 Draguignan. Le dossier est suivi par Monsieur Denis DELSOL, (courriel : d.delsol@syndicatargens.fr, tél : 0757075579).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à la mairie de Taradeau, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale pour la restauration morphologique de la Florièye dans la traversée de la commune de Taradeau est le préfet du Var, par voie d'arrêté.